Politique de l'emploi: stratégie européenne pour renforcer la dimension locale

2002/2034(COS) - 04/07/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Herman SCHMID (GUE/NGL, S) sur la dimension locale de la stratégie européenne pour l'emploi, le Parlement européen se félicite de la communication de la Commission et insiste sur la nécessité de l'intégration des différents niveaux des marchés du travail et d'un processus "bottom-up" dans la stratégie européenne pour l'emploi. Il souligne la nécessité d'associer les plans d'action nationaux et les plans d'action locaux pour l'emploi en établissant des liens étroits entre eux. Rappelant la responsabilité capitale des autorités publiques pour élaborer des stratégies locales pour l'emploi en étroite coopération avec les ONG, les syndicats, la société civile, etc., le Parlement invite la Commission et les États membres à prendre des mesures propres à mieux coordonner les politiques et instruments communautaires pertinents en coopération avec les autorités locales. Le Parlement suggère une série d'initiatives dans ce contexte notamment vis-à-vis des femmes en vue de soutenir l'esprit d'entreprise féminin, mais aussi en vue de promouvoir l'économie sociale, particulièrement efficace au niveau local. Plus concrètement, le Parlement demande que la stratégie locale pour l'emploi comporte la mise en place d'un ensemble complet de mesures et d'un plan d'action qui inclue une analyse des ressources et des besoins ainsi que l'identification des acteurs potentiels, la coordination de leurs actions et la fourniture d'une formation et d'une information appropriées. Il invite également la Commission à prendre de nouvelles initiatives permettant de promouvoir l'échange d'expériences positives au niveau local entre les acteurs locaux et régionaux dans l'ensemble de l'Europe en vue de la croissance de l'emploi. Le Parlement rappelle l'importance des programmes d'apprentissage tout au long de la vie pour les objectifs locaux de l'emploi et propose une étroite coopération avec les institutions locales en charge de l'éducation. Il confirme que les Fonds structurels et sociaux, les initiatives et les programmes communautaires constituent une aide importante pour les projets d'emploi locaux/régionaux et insiste tant sur la nécessité de soutenir la planification à long terme et les processus de développement continus que sur la nécessité de simplifier les procédures de demande et les dispositions relatives à la gestion des projets. Il se dit également favorable à une représentation plus forte des partenaires sociaux au niveau local et demande que soit régulièrement examiné, sur le plan national, dans quelle proportion ces partenariats sont créés. Le Parlement insiste pour que des mesures spécifiques soient prises en vue de renforcer la cohésion interrégionale et sociale. Critiquant la position de la Commission qui refuse de mettre en oeuvre la ligne budgétaire B5-503 ("actions préparatoires en faveur de l'engagement local pour l'emploi"), le Parlement soutient la proposition d'organiser un forum consacré au développement local en 2003 avec une large participation de tous les acteurs concernés. Il invite la Commission à examiner s'il conviendrait qu'un tel forum se réunisse chaque année. Le Parlement rappelle que la stratégie locale pour l'emploi doit pouvoir s'appliquer aux PECO et estime que la communication de la Commission accorde trop peu d'attention aux problèmesspécifiques de certains groupes de femmes (femmes migrantes, demandeuses d'asile, réfugiées politiques) et attend dès lors la mise en oeuvre de politiques spécifiques pour ces dernières. Enfin, le Parlement invite la Commission à renforcer la consultation avec le Comité des régions et le CES en vue d'efforts communs pour améliorer et démocratiser le processus communautaire pour l'emploi.